

Abonnez-vous en remplissant le formulaire ci-dessous

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

1 an **SOUTIEN** → 100 €

1 an → 70 €

6 mois → 35 €

3 mois → 18 €

date et signature

COUPON À RETOURNER À :

Liberté Hebdo  
6 bis rue Roger Salengro  
59260 Hellemmes

MODE DE PAIEMENT :

Paiement comptant

Chèque à l'ordre de « Liberté-Hebdo »  
et à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Prélèvement automatique

Il se fait le 10 du mois. Son montant est  
fonction de la durée de l'abonnement choisi.

annuel

semestriel

trimestriel

## Mandat de prélèvement SEPA\*

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier - si sa situation le permet - tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je régularise le différend avec le créancier.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

IBAN

\_\_\_\_\_

BIC

\_\_\_\_\_

Nom du créancier :  
Société Nouvelle Liberté Éditions  
ICS du créancier :  
FR79222676230  
Adresse du créancier :  
SNLE - Liberté-Hebdo  
18, rue d'Irakemant  
59000 Lille.

Pour le prélèvement, j'accepte obligatoirement  
un retard d'identité bancaire au point.

Lieu, date et signature :

Type de paiement (cochez la case de votre choix) :  paiement récurrent  paiement ponctuel

\* En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la « SNLE » à envoyer des instructions à votre banque à émettre votre compte conformément aux instructions de la « SNLE ».

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les dispositions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Les informations contenues dans le présent mandat, qu'elles soient complètes, sont obligatoires pour la mise en place du prélèvement SEPA. Ces informations sont destinées à être utilisées par le créancier, tant que responsable de traitement, que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles peuvent être traitées à l'étranger, par ce dernier, de ses droits d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 30 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

## Devenez actionnaire de la Société Nouvelle Liberté Éditions, le nouvel éditeur de Liberté-Hebdo.

Liberté-Hebdo, le seul journal indépendant du Nord/Pas-de-Calais qui n'appartient à aucun groupe financier et à aucune banque. Vous, lecteurs et lectrices, êtes ses premiers ambassadeurs, devenez ses premiers actionnaires.

→ Je souscris \_\_\_\_\_ actions d'un montant unitaire de 100 €  
soit un montant total de \_\_\_\_\_ €

→ Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de « Liberté-Hebdo »